

Vos contacts

Direction des Opérations
Pôle Souscriptions-Cotisations
Tél. : 02 34 52 67 71
Email : souscriptions@unmi.eu

Références à rappeler

N° Contrat : TNS00001134
N° d'adhérent : TI093830
Produit : Prévoyance TNS
Réseau : MUTUELLE VIASANTE

Monsieur LIMOUSIN NICOLAS
4 RUE DE LA REPUBLIQUE
46100 FIGEAC



Olivet, le 20/01/2025

Objet : Attestation fiscale Madelin au titre de la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Monsieur LIMOUSIN,

Ce courrier constitue votre attestation fiscale au titre de la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Cotisations ouvrant droit à déduction dans les conditions fixées à l'article 154 bis du code général des impôts (attestation à conserver à l'appui de la comptabilité)

Nature des garanties	Période couverte par l'attestation	Montant des cotisations réglées	Montant des cotisations déductibles (*)
Prévoyance complémentaire	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 003,44 €	824,52 €

(*) Le bénéfice de la déduction est subordonné au respect des plafonds visés par l'article 154 bis du code général des impôts ainsi qu'à l'obligation d'être à jour des cotisations sociales obligatoires d'assurance maladie et d'assurance vieillesse.

Nous vous rappelons que **la transmission à l'UNMI des justificatifs des régimes obligatoires est INDISPENSABLE pour prétendre au bénéfice des dispositions de la « Loi Madelin »**. Si vous ne nous avez pas encore envoyé ces justificatifs, nous vous invitons à le faire dans les meilleurs délais. A défaut, l'UNMI sera déchargée de toute responsabilité en cas de désaccord de l'administration fiscale sur la déductibilité de vos cotisations.

Nous restons à votre entière disposition et vous prions de croire, Monsieur LIMOUSIN, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur des opérations